CONVENTION INTERNATIONALE DE LUTTE CONTRE TOUTE FORME DE DISCRIMINATION À L'ENCONTRE DES FEMMES

L'Algérie renonce aux réserves déjà émises

L'Algérie abritera durant ce mois de mars la 5e Assemblée générale africaine sur le rôle des organes de sécurité pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles. A cette occasion, le Président Bouteflika a appelé à la levée des réserves de l'Algérie concernant certains articles de la convention internationale de lutte contre toute forme de discrimination à l'égard des femmes.

Salima Akkouche - Alger (Le Soir) - Dans son traditionnel discours du 8 mars, lu par la ministre de la Poste et des Technologies de l'information, le Président Bouteflika dit avoir toujours veillé à reconsidérer la place de la femme au sein de la société sur tous les plans.

Une démarche qui a donné ses fruits, aux yeux du président de la République, puisque, dit-il, la femme occupe, aujourd'hui, la place qui lui revient dans tous les secteurs. Elles sont ainsi, énumère-t-il, dans l'éducation, l'enseignement, la justice et dans l'administration ainsi qu'au sein des instances élues et diplomatiques et dans le gouvernement.

Le Président souligne aussi que la nouvelle Constitution consacre un nouveau saut qualitatif en faveur de la femme en matière d'emploi et d'accès aux postes de responsabilité. Une démarche qu'il appelle à traduire sur le terrain.

Bouteflika reconnaît cependant que des entraves objectives ont fait que les objectifs assignés ne sont pas encore atteints. Selon lui, «il n'est pas aisé de changer les mentalités et les comportements qui ont retardé le développement de la société, en occultant la complémentarité entre l'homme et la femme et en consacrant la différenciation entre les deux».

Une situation que Bouteflika dit s'atteler à corriger en éliminant les déséquilibres au sein de la société afin de lui permettre de s'émanciper avec toutes ses composantes, sans aucune distinction entre l'homme et la femme hormis celles établies sur la base de la compétence et de nos références spirituelles.

Le Président appelle aussi à la levée des réserves de l'Algérie concernant certains articles de la convention internationale de lutte contre toute forme de discrimination à l'égard des femmes. «A l'occasion de la 5e Assemblée générale africaine sur le rôle des organes de sécurité pour mettre fin aux violences faites aux femmes et aux filles qu'abrite l'Algérie, je lance un appel franc et direct aux instances qualifiées pour les inviter à reconsidérer les réserves de l'Algérie concernant certains articles de la Convention internationale de lutte contre toute forme de discrimination à l'égard des femmes, par rapport aux acquis que nous avons réalisés pour la promotion et la protection des droits de la femme et ce, dans le respect de notre référence religieuse», lit-on dans son discours. Il appelle aussi les Algériennes à relever trois défis auxquels, dit-il, elles sont confrontées.

Photo : Samir Sid

Le Président Abdelaziz Bouteflika.

Le Président appelle la femme à protéger, par l'éducation et l'instruction, les générations montantes qui doivent être prémunies des fléaux sociaux, à continuer à jouer son rôle dans la sensibilisation de la société et à s'impliquer dans la sauvegarde de la sécurité de l'Algérie face aux crises qui secouent la région et aux dangers qui la menacent «chaque jour davantage», la poursuite du processus de développement économique et la sauvegarde des choix pris en termes de justice sociale et de solidarité nationale dans un contexte marqué par « une situation difficile des revenus du pays consécutive à une chute fulgurante des prix du pétrole sur le marché mondial».

Des défis, tous les Algériens sont appelés à relever, afin, dit-il, que le pays dépasse, sans dommages, cette crise conjoncturelle et crée un retournement de situation propice à l'édification d'une économie plus compétitive et apte à mener l'inévitable bataille de la mondialisation.

S. A.

CONSEIL NATIONAL DES DROITS DE L'HOMME

Une «redénomination» de la CNCPPDH

Le Conseil national des droits de l'Homme prévu dans la nouvelle Constitution n'est finalement que la «redénomination» de la CNCPPDH (Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme).

Rym Nasri - Alger (Le Soir) - Le projet de loi sur le Conseil national des droits de l'Homme est fin prêt. L'annonce a été faite ce lundi à Alger, par le ministre de la Justice, garde des Sceaux, Tayeb Louh.

Prévu par le récent amendement de la Constitution, cet organe consacré par la nouvelle Constitution publiée lundi dans le *Journal officiel* est désormais en vigueur.

Selon le président de la CNCPPDH (Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme), maître Farouk Ksentini, il ne s'agit finalement que de son organe qui a été «rebaptisé» autrement. «C'est la CNCPPDH qui a reçu une nouvelle appellation, celle du Conseil national des droits de l'Homme», dit-il.

Photo : NewPress

Farouk Ksentini, président de la CNCPPDH.

Maître Ksentini précise que son organe a été créé par un décret présidentiel et non pas par une loi, contrairement aux exigences du CIC (Comité international de coordination). «Il y a quatre années à Genève, le CIC nous a exigé que la CNCPPDH soit créée par une loi», rappelle-t-il. Une faille suite à laquelle d'ailleurs, poursuit-il, «nous avons été déclassés».

Le président de la CNCPPDH estime ainsi que le législateur algérien a failli à sa mission et «n'a pas fait son travail» dans ce domaine. «Aujourd'hui, avec le Conseil national des droits de l'Homme créé par une loi, nous allons pouvoir retrouver notre place», dit-il, avant d'émettre le souhait de rester à la tête de l'organe national de défense des droits de l'Homme.

Définissant la composante et le fonctionnement du Conseil national des droits de l'Homme, l'avant-projet de loi de cet organe a été, selon le ministre de la Justice, élaboré avec «la concertation et la contribution de la Commission nationale consultative de promotion et de protection des droits de l'Homme CNCPPDH, et celles de plusieurs juristes».

Ry. N.

DÉCLARATION DE KIGALI

La plateforme d'Alger définit l'action commune pour lutter contre la violence à l'égard des femmes

Les travaux de la 5e Assemblée générale de la Déclaration de la Conférence internationale de Kigali ont été sanctionnés hier à Alger par l'adoption de la plateforme d'Alger qui définit les grandes lignes de l'action commune en matière de lutte contre la violence à l'égard des femmes et des jeunes filles, à la lumière des visions et des stratégies arrêtées dans ce domaine.

Les participants aux travaux ont salué le rôle de la police algérienne dans la promotion de l'action régionale et internationale en général, et de la prévention et de la lutte contre le crime sous toutes ses formes et la violence à l'égard des femmes en particulier.

Dans une conférence de presse au terme des travaux de l'Assemblée générale, le directeur de la police judiciaire, le contrôleur de police Ali Feragh a précisé que les experts ayant pris part à la rencontre d'Alger et les responsables de la police africaine «ont souligné l'importance de la formation et de l'échange d'expériences et de bonnes pratiques pour lutter contre la violence faite aux femmes» en insistant, a-t-il dit, sur «le rôle de la prévention à travers les médias».

Les participants ont affirmé que l'Algérie était «un exemple à suivre dans le domaine de la lutte contre la violence à l'égard des femmes», a-t-il indiqué, ajoutant que «le rôle de la Direction générale de la Sûreté nationale (DGSN) en ce sens a été salué».

La 5e Assemblée générale de la Déclaration de Kigali a été organisée sous le haut patronage du président de la République, Abdelaziz Bouteflika.

Les travaux, dont l'ouverture a été présidée par le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, se sont déroulés en présence du Secrétaire général de l'ONU, Ban Ki-moon.

APS

RÉUNION DES MINISTRES ARABES DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES JEUDI AU CAIRE

Alger réitérera ses propositions de réformes de la Ligue arabe

Le ministre des Affaires maghrébines, de l'Union africaine et de la Ligue des Etats arabes Abdelkader Messahel conduira la délégation algérienne aux travaux de la 145e session ordinaire du Conseil des ministres arabes des Affaires étrangères prévue, jeudi, au Caire.

Les participants à cette session auront à débattre des questions inscrites à l'ordre du jour et de la situation dans le monde arabe, a indiqué un communiqué du ministère des Affaires étrangères.

Une réunion extraordinaire des ministres arabes des Affaires étrangères se tiendra en marge des travaux pour la nomination du nouveau secrétaire général de la Ligue arabe, précise la même source.

L'Algérie compte réaffirmer, lors de cette réunion, «son soutien indéfectible à la cause palestinienne et sa position en faveur d'un règlement pacifique des crises qui secouent le monde arabe notamment en Libye, au Yémen et en Syrie».

Elle compte également réitérer ses propositions pour la réforme de la Ligue arabe dans le cadre des objectifs de l'action arabe commune, ajoute la même source.

M. Messahel s'entretiendra en marge des travaux de cette session, avec les ministres arabes des Affaires étrangères sur les questions d'intérêt commun et les moyens de renforcer les relations bilatérales.

APS